

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 784

présenté par  
M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

-----  
**ARTICLE 45**

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« d'un an »,

les mots :

« de deux ans ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans cet article, il faut prendre en compte le délai nécessaire pour une association membre d'une union dans la modification de ses statuts (qui doit être opérée dans le cadre d'un calendrier national).